

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Établissement public
de sécurité ferroviaire (EPSF)

Décision du 16 juin 2014 portant délégation de signature aux directeurs, au secrétaire général, aux adjoints aux directeurs et à la directrice des ressources humaines pour tout ordre de mission d'un salarié sous leur responsabilité hiérarchique

NOR : DEVT1414714S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'EPSF,

Vu le décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'établissement public de sécurité ferroviaire ;

Vu le décret du 13 juin 2014 portant nomination de la directrice générale de l'EPSF ;

Vu la délibération n° 6 du conseil d'administration de l'établissement public de sécurité ferroviaire du 24 septembre 2013,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente de signature est donnée à :

M. Laurent CEBULSKI, directeur des autorisations ;

M. Hubert BLANC, directeur des référentiels ;

M. Samuel BONNIER, directeur des contrôles ;

Mme Virginie CARPENTIER, directrice des ressources humaines ;

M. Jean-Claude BELLI, adjoint au directeur des contrôles, en l'absence de ce dernier, pour viser tout ordre de mission d'un salarié sous leur responsabilité hiérarchique, hors missions à l'étranger entraînant des charges financières estimées à plus de 500 € et pour viser tout état de frais faisant apparaître un écart significatif entre dépenses estimées et dépenses réelles.

Article 2

La décision du 12 novembre 2013 du directeur général, publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports sous le n° TRAT1328521S, est abrogée.

Article 3

Cette décision entre en vigueur à compter du 16 juin 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Fait le 16 juin 2014.

F. ROUSSE